



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce extracommunautaire

Question écrite n° 93286

Texte de la question

M. Michel Vergnier alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le péril que représente le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement pour l'agriculture française. En novembre 2015, une étude du département de l'agriculture des États-Unis (USDA) reposant sur trois scénarios (suppression des droits de douane et des contingents tarifaires, suppression des barrières non tarifaires et les deux hypothèses combinées) démontre que l'agriculture européenne serait largement perdante à la conclusion d'un tel accord. En effet, il en résulterait une envolée des prix américains tandis que les prix européens, soumis à une forte concurrence dans une zone à croissance faible, baisseraient fortement. Par ailleurs, plus récemment, les professionnels français du secteur ont affirmé que 50 000 emplois à temps plein, dont près de la moitié d'éleveurs sont directement menacés, en cas d'adoption du TTIP, par la concurrence déloyale des viandes bovines produites dans les parcs d'engraissement nord-américains. Considérant donc que cette zone de libre échange est néfaste pour ce secteur stratégique déjà fragilisé par une conjoncture difficile, il demande que l'agriculture soit retirée des négociations.

Texte de la réponse

Depuis juillet 2013, l'Union européenne et les États-Unis sont engagés dans des négociations pour un partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement. L'agriculture constitue l'un des sujets les plus sensibles à traiter dans le cadre de cette négociation. Si la perspective d'un accord, qui mettrait en place la plus vaste zone de libre-échange jamais créée, constitue une réelle opportunité pour l'Union européenne en termes de croissance et d'emploi, une attention particulière devra impérativement être accordée à certains sujets, afin d'aboutir à un résultat équilibré et mutuellement satisfaisant, qui ne remette pas en cause notre modèle de société ou nos secteurs économiques essentiels. Les conclusions du récent rapport du ministère américain en charge de l'agriculture intitulé « Agriculture in the TTIP : tariffs, tariffs rate quotas and non tariffs measures » confirment qu'une attention particulière doit nécessairement être accordée au secteur agricole européen, particulièrement fragilisé. Aussi, depuis le lancement des négociations, le Gouvernement français veille à ce que les produits identifiés comme « sensibles » bénéficient d'un traitement spécifique, garantissant ainsi qu'ils ne feront pas l'objet d'une libéralisation dommageable, et tenant compte des différences de conditions et de coûts de production entre les filières européenne et américaine. La France est en outre très attentive à la préservation du modèle alimentaire européen auquel sont attachés les consommateurs et citoyens français. Les produits importés devront respecter la réglementation européenne, notamment en matière d'interdiction de traitement des viandes d'animaux aux hormones ou avec tout autre promoteur de croissance, en matière d'organismes génétiquement modifiés ou encore d'interdiction d'une décontamination chimique des viandes non autorisée dans l'Union européenne. C'est un point sur lequel le Gouvernement français est particulièrement vigilant et qui contribue à limiter les distorsions de concurrence. Ces exigences s'appliquent pour l'ensemble des accords commerciaux. Parmi nos intérêts agricoles offensifs non tarifaires figurent la reconnaissance et la protection effective des principales indications géographiques européennes, que la France défend comme un objectif prioritaire pour l'Union européenne dans chacune de ses négociations commerciales, et la levée des barrières

non tarifaires américaines, afin que nos exportateurs aient effectivement accès au marché américain. Le Gouvernement français soutient vigoureusement l'obtention de résultats positifs sur ses demandes porteuses d'exportations et donc d'emplois en France et en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93286

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1397

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2727